
Réflexions sur le stationnement

Contribution de l'association des quartiers Bonheure, Guilheméry, Moscou

approuvé en CA du 09 janvier 2019

1 introduction

Octobre 2018, l'élu référent du secteur 4.3 M. De Scorraïlle annonce la mise en place d'un Plan Local de Stationnement dans le bas de Guilheméry. ABGM saisit cette occasion pour faire un point global sur le sujet du stationnement.

Contexte

La situation déjà tendue dans le quartier, liée au ratio résidents/places de stationnement très défavorable. Le stationnement est un sujet de préoccupation majeure dans nos quartiers :

- absence de place libre à partir d'une certaine heure le soir, quartier saturé ; ceci génère un surcroît de circulation pour trouver une place, une perte de temps
- difficultés de trouver une place pour les visiteurs, pour les artisans
- stationnement illicite sur trottoir : gêne des piétons
- stationnement illicite aux angles de rues : source d'accidents, gêne pour les gros véhicules comme les camions de secours ou de collecte de déchets
- stationnement trop près des sorties de résidences : gêne pour sortir, risque d'accidents

Face à ces difficultés, la mairie a mis en place jusqu'à présent quelques mesures : mise en place de potelets, oreille de trottoirs pour des passages piétons plus sûrs, stationnement payant avenues Pujol, Gloire et autres voies.

Néanmoins ces aménagements n'ont pas réussi à endiguer les difficultés d'une grande ampleur. Certains usagers hors secteur viennent se garer dans nos quartiers pour se rendre ailleurs (centre-ville, gare SNCF).

Nous observons également un faible taux de verbalisation, même lorsque le service AlloToulouse est sollicité. Ceci a probablement contribué à la dégradation de la situation du stationnement.

Enfin, il existe une réglementation. Par exemple, un véhicule ne doit pas rester plus de 24 heures au même emplacement. Mais ceci n'est pas contrôlé dans les faits.

De même, le stationnement alterné tous les 15 jours est théoriquement en vigueur dans plusieurs rues. Cette règle bien respectée il y a 20 ans, n'a pas résisté au temps et à l'arrivée de nouveaux habitants.

La situation appelle donc une réponse globale et à la hauteur.

2 Avis

2.1 Points de consensus

Les réunions ou échanges au sein de l'association permettent de dégager un consensus : avoir une réglementation de stationnement adaptée et contrôlée comme il se doit par les forces de police.

Ce principe ne préjuge pas des solutions : zone bleue, Plan Local de Stationnement ou une amélioration de la réglementation actuelle.

L'ensemble de nos quartiers et même au-delà doivent être considérés et pas uniquement quelques parcelles limitées. En effet, la situation des faubourgs toulousains est différente du

centre-ville : l'offre en Transport en commun est plus limitée, les déplacements à vélo ou à pied y sont moins favorisés, les grands parkings publics y sont inexistants.

2.2 Avis contrastés

Si l'on pose la question du PLS tel qu'il est prévu, les avis sont plus nuancés. Il ressort des discussions une adhésion légèrement majoritaire conditionnée par un grand nombre de réserves.

En quelques mots, des bénéfiques sont vivement attendus avec un PLS : plus de places libres, moins de circulation, un domaine public apaisé.

Diverses interrogations, inquiétudes, réticences ont été émises par nos membres, qui amènent à émettre un certain nombre de questions, réserves, recommandations : la deuxième voiture, le samedi, les professionnels, les visiteurs, les rues au-delà du périmètre PLS, la présence d'agents ASVP...

3 Réserves

Les points suivants constituent des points de blocage. Si ces réserves ne sont pas levées, le PLS risque de ne pas être accepté par une bonne partie de la population.

- **le samedi**: certains pensent qu'il faut rendre gratuit le samedi. La ville de Bordeaux propose une solution (samedi possible pour 10€/mois pour la deuxième voiture). Un tel dispositif peut-il être étudié et mis en œuvre ?
- **le pass visiteur** : il y a un vrai besoin. Il est injuste qu'un visiteur de la famille ne puisse pas se garer quelques jours dans l'année. Prenons exemple sur Bordeaux : 14 jours possibles dans l'année pour un visiteur. Nous demandons une mesure de ce type.
- **l'emplacement des parcmètres** : nous avons constaté dans les quartiers voisins comme Marengo l'installation d'horodateurs sur des trottoirs étroits. Il n'est pas acceptable de restreindre la largeur quand la norme d'accessibilité n'est déjà pas respectée. Nous demandons à ce que les horodateurs ne restreignent pas les largeurs de trottoirs inférieures à 1m40.
- **Le marquage au sol** : cette disposition contribue à organiser le domaine public. Sur le principe, c'est une bonne chose. Dans les faits, certaines expériences malheureuses ont abouti à un résultat non satisfaisant. Le marquage avait été fait sans concertation. Nous demandons donc à ce que les habitants des rues soient consultés ainsi que notre association.

4 Questions ouvertes ou recommandations

Les points suivants sont des suggestions émises par certains adhérents ou des questions ouvertes. Elles méritent une réponse.

- **les professionnels**: il existe une liste dans le dispositif du PLS. Est-elle suffisante ? Peut-on suggérer d'ajouter des catégories de professionnels ?
- **la deuxième voiture**: il semble qu'on ne peut pas ouvrir complètement le dispositif à la deuxième voiture sous peine d'engorger le quartier. Mais n'y-a-t-il pas des critères objectifs pour donner cette possibilité dans un nombre limité de cas ?
- **se garer devant son garage**. Cette possibilité a été évoquée par certains. A priori, la tolérance n'existe dans aucune ville. Quand on étudie de près cette question, on voit qu'une telle règle n'est pas toujours applicable (garages voisins) . Elle ferait peser une contrainte forte sur l'espace public. ABGM ne soutient donc pas cette mesure.
- **Passage d'agents ASVP** : quel que soit la réglementation, il est nécessaire qu'un contrôle régulier ait lieu.

Ainsi que ces questions :

Quelle est la programmation pour le déploiement ultérieur du PLS vers les autres quartiers?

Quels sont les critères techniques retenus pour étendre le stationnement réglementé ?

Peut-on avoir un bilan un an après la mise en place avant d'aller plus loin ?

Peut-on faire partager l'expérience des différents faubourgs impactés par les PLS (Minimes, Marengo, ...) ? afin de trouver des adaptations homogènes

5 Mesures d'accompagnement

Il ressort des discussions que bien des usagers n'ont pas d'autre choix que de se déplacer en voiture. Effectivement, **notre association pointe régulièrement l'absence d'alternatives**. Rappelons-ici les pistes que nous avons proposées :

5.1 Transports en communs

5.1.1 Bus 23

Ce bus n'est pas assez efficace pour se rendre à la gare :

Il faudrait une plus grande amplitude horaire. Et nous demandons **une amélioration** : que le 23 fasse une boucle autour de la médiathèque, avec un arrêt à la gauche de la médiathèque, juste à l'entrée du métro , comme le fait le L8 . Cela permettrait aux usagers qui le souhaitent d'avoir un accès direct avec escalators et/ou ascenseurs aussi bien au métro qu'à la gare.

Le 23 reprendrait ensuite son chemin sur le boulevard Bonrepos.

5.1.2 Linéo 1

Conformément à une demande ABGM, celui-ci sera prolongé jusqu'à la Clinique Croix du Sud. Nous nous en félicitons.

Néanmoins, le bus traverse l'échangeur n°17 sans être en site propre. Il est donc pris dans les bouchons. Idem pour les cyclistes. **Nous demandons un aménagement pour une traversée Linéo + vélo en site propre**.

5.1.3 Métro ligne 3

En l'absence de stations dans le quartier, nous demandons une amélioration des accès piéton/vélo aux stations les plus proches des lignes A/B/TAE (François Verdier, Marengo, Jean Rieux), via des trottoirs adaptés sur les voies principales, ainsi que des bandes cyclables.

Nous demandons une passerelle piéton-cycle sur la voie ferrée au niveau de la rue Micoud.

5.1.4 Tramway canal

Pour diverses raisons, le tramway n'a pas été prolongé de Palais de Justice jusqu'à la gare SNCF. Pourtant le besoin existe. Ce tramway serait connecté à Linéo 1, il permettrait d'améliorer considérablement la mobilité du secteur Est.

L'étude de ce prolongement est inscrite dans le PDU2030. Nous demandons que cette étude soit lancée comme demandée par le PDU.

5.1.5 Bus Chaubet

Chaubet est une avenue. Elle ne dispose pourtant pas de ligne de bus. D'ailleurs pour aller à Balma, il faut faire des changements ce qui n'est pas pratique.

Nous demandons qu'une ligne de bus passant par Chaubet et qu'une liaison directe vers Balma soit étudiée.

5.2 Parkings silos

Nous demandons à ce que des parkings de grande capacité soient créés près des grandes infrastructures routières (rocade) afin d'inciter au report modal.

5.3 Déplacements à pied, à vélo

Nous demandons divers aménagements pour améliorer les déplacements qui coûtent le moins à la collectivité : la marche à pied et le vélo.

Nous n'allons pas détailler ici l'ensemble des mesures (trottoir à élargir, piste cyclable, espace partagé...) à part cet exemple de demande récente :

Une **traversée piétonne** avenue Camille Pujol dans sa partie large entre la rue Mirabeau et la boulangerie.

Une demande a été faite à Monsieur Lattes le 12 juin dernier. A ce jour, nous attendons une suite favorable.

6 Conclusion

En résumé, l'association considère que le sujet du stationnement ne peut pas être limité au bas de Guilheméry et au seul dispositif du PLS.

Premièrement, il faut agir sur l'ensemble des quartiers avec un lot cohérent de mesures telles qu'une amélioration des transports en commun et des aménagements de voirie au-delà du PLS.

Deuxièmement, concernant le dispositif du PLS, nous demandons que les réserves soient levées.

Si ces conditions sont réunies alors nous améliorerons la situation des déplacements et du stationnement.

Remarque : à noter qu'au moment de finaliser ce document, des échanges constructifs ont lieu avec les services techniques et l' élu de quartier au sujet de l'emplacement des horodateurs et du marquage au sol.

LEXIQUE :

PLS : Plan Local de stationnement, c'est à dire les orientations et le dispositif décidé par Toulouse Métropole concernant le stationnement.

ASVP : Agent de Surveillance de la Voie Publique, le personnel de la police municipale chargé de faire respecter la réglementation et le PLS.